



Monsieur le Directeur Académique,

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics. La présentation, le 25 mai, par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale. L'UNSA a réaffirmé l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

L'UNSA a rappelé toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique. Elle a rappelé, également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité. Alors que le gouvernement a fait de l'égalité femmes/hommes la grande cause nationale du quinquennat, il est contradictoire d'envisager de supprimer les compétences des CAP et CCP en matière de promotion et de mobilité, deux sujets identifiés comme devant être examinés pour faire progresser l'égalité professionnelle. L'UNSA s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique. En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives. Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Le SE-Unsa a confié à l'IFOP le soin d'étudier l'état d'esprit des enseignants à l'issue de la première année scolaire de la nouvelle majorité gouvernementale. Après un an rue de Grenelle, le ministre Jean-Michel Blanquer n'a pas gagné le pari de la confiance auprès des enseignants. Cette enquête révèle que, loin des propos du ministre sur des critiques n'émanant que d'« une minorité de professionnels de la défiance », ce sont 63% des enseignants qui jugent que sa politique ne va pas dans le bon sens. Malgré ce contexte politique négatif, les enseignants se disent très majoritairement (82%) « heureux d'exercer leur métier ». Toutefois, plusieurs

catégories se distinguent par un vécu plus difficile. Selon l'enquête, la première marque de reconnaissance pour un enseignant, c'est qu'on lui fasse confiance dans ses choix pédagogiques. Après la séquence ministérielle « recommandations pédagogiques en lecture-écriture », il est clair que le ministre n'a pas pris le meilleur chemin pour construire avec les enseignants l'école de la confiance qu'il appelle de ses vœux. Pour plus de 90% des enseignants interrogés, la reconnaissance passe aussi par une meilleure rémunération. Les attentes sont fortes à deux semaines du rendez-vous salarial pour la Fonction publique. Pour se sentir bien dans leur métier, les enseignants demandent à être mieux accompagnés en cas de difficultés professionnelles et en fin de carrière et souhaiteraient à 75% pouvoir expérimenter temporairement d'autres fonctions /métiers en vue d'une mobilité professionnelle. Pour le SE-Unsa, les résultats de cette enquête doivent être observés de près par le gouvernement alors qu'il multiplie les remises en cause de ce qui constitue la fonction publique. Les enseignants, comme les autres fonctionnaires, ont à cœur de bien faire leur métier. Ils attendent soutien et reconnaissance de leur employeur.

Les directeurs attendent également votre soutien, Monsieur le DASEN, et votre reconnaissance. Alors que penser du mail concernant le PPMS reçu ce lundi dans les écoles : un mail pour le moins étonnant d'une relance de documents manquants. Nombre d'écoles destinataires étaient à jour et ont été surpris par le ton agressif et culpabilisant de votre message.

Que dire de la perte de temps engendrée à chercher à répondre au SMS envoyé par le rectorat le mardi de cette même semaine. Est-il utile en cette longue fin d'année de multiplier les charges et les moments de tension pour les directeurs d'écoles ?

Cette CAPD examine le projet de mouvement. Les 16 chaînes, qui concernent plus de 60 collègues, confortent le SE-UNSA dans sa ligne de conduite éthique et responsable. Le SE-UNSA a choisi de ne pas entrer dans la surenchère syndicale entre les différents syndicats du 1^{er} degré sous un fond d'élections professionnelles en décembre 2018, en ne divulguant pas les résultats du projet de mouvement. A l'heure où le paritarisme est fortement remis en question, le SE-UNSA trouve ces attitudes fortement dommageables.

Concernant la hors classe, dans le calcul du barème, l'avis du DASEN est déterminant. Pour les collègues non éligible au rendez-vous de carrière, comment a été déterminé cet avis surtout lorsque les IEN ne connaissent pas les nouveaux collègues de leur circonscription.

Les élues de la CAPD pour le SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Cédrine Sancier
Annabelle Raynal

